

## ***L'AVIVO, UNE PRESENCE INDISPENSABLE***

Rapport du Président pour l'assemblée générale de l'AVIVO du 14 avril 2016.

Une assemblée générale, c'est pour l'AVIVO et ses membres l'occasion de faire le point sur la situation sociale, de tirer le bilan de nos activités accomplies au cours de l'année écoulée et aussi surtout de tracer les axes de nos actions futures.

### ***REUSSITE DE DEUX REFERENDUMS***

Les fêtes de Noël 2014 et le début de l'année 2015 ont été marqué pour l'AVIVO par la réussite de deux référendums lancés contre les lois votées par le Grand Conseil genevois pour réduire les prestations des plus démunis. Ces lois touchaient durement celles et ceux qui doivent avoir recours aux prestations complémentaires pour boucler leurs fins de mois faute de revenus ou de rentes suffisantes. Il aura fallu plus d'une année au Conseil d'Etat pour soumettre en votation ces deux lois ! Sur le sujet qui concernait les prestations complémentaires, la population a refusé les coupes sur les prestations complémentaires.

Mais la complexité et le nombre important de sujets soumis en votation n'ont pas aidé à la compréhension de la seconde loi soumise en votation grâce au référendum de l'AVIVO.

Cette loi va prendre en considération des revenus fictifs sur les subsides caisses maladie versés directement par l'Etat aux assureurs ! Comme nous l'avons exprimé clairement dans le texte publié dans la brochure adressée tous les électrices et électeurs du canton, cette loi provoquera des pertes importantes pour de nombreuses familles : 20'500 personnes avec une perte de CHF 483.- par mois pour une personne seule et de CHF 1'414.- par mois pour un couple avec un enfant !

### ***LE SORT DES PLUS DEMUNIS INTERESSES DAVANTAGE L'AVIVO QUE LES MEDIAS***

Une loi particulièrement complexe et dont l'énoncé du texte n'a pas aidé à sa compréhension ! Elle a été adoptée de justesse par 649 voix d'écart sur 139'068 bulletins rentrés dont 12'351 bulletins blancs ou nuls ! De plus, quasiment aucune campagne n'a été faite sur ce sujet. Plus grave encore, les médias radios et TV n'ont même pas jugé utile de commenter cette échéance ou même donné les résultats sur ces deux sujets qui concernaient avant tout les plus démunis dont le sort visiblement intéresse davantage l'AVIVO que les médias !

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet et resterons attentifs aux conditions de mise en application de cette loi qui sera particulièrement douloureuse pour les personnes et familles concernées. Rappelons encore que l'AVIVO n'a pas les moyens financiers pour s'engager dans des campagnes de votation de plus en plus onéreuses et que nous comptons avant tout sur la confiance et l'engagement de nos membres lors des votations. Les CHF 2'000 que nous ont coûtés cette campagne sont une goutte d'eau face aux centaines de milliers de francs qui sont désormais engagés par les partis de droite et de la finance dans les campagnes de votation actuelles.

Concernant le troisième projet de loi proposant des économies sur le dos des plus démunis, plus précisément la suppression des allocations pour les personnes invalides au moment où elles passent à l'âge de la retraite. L'AVIVO était déterminée à lancer un référendum si le Conseil d'Etat maintenait son projet de loi. L'AVIVO a été auditionnée par la Commission du Grand Conseil et Mme Perottet membre du Comité de l'AVIVO a très bien expliqué la situation des personnes à l'AI, notamment des coûts engendrés par leur handicap, les logements à adapter, etc. Les membres de la commission ont été touchés par ce témoignage et une majorité d'entre eux a refusé le projet de loi du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a ensuite refusé cette loi. Ce qui nous a évités de faire un référendum. Rappelons que c'est la 3<sup>ème</sup> fois que le Conseil d'Etat essaie de modifier cette loi pour supprimer cette petite subvention aux personnes invalides. L'AVIVO avait déjà gagné déjà deux fois en votation populaire sur exactement les mêmes lois.

### ***L'AVIVO SORT DE SES DIFFICULTES FINANCIERES***

Tranquillement, mais sûrement, l'AVIVO, victime de la suppression des subsides de l'Etat (CHF 180 000), sort de ses difficultés financières qui ont marqué ces dernières années, ce qui nous permet de continuer à répondre aux besoins des personnes âgées.

Dans la situation actuelle particulièrement violente et dure pour les plus démunis, le rôle de notre office social et des prestations qu'il fournit se révèle de plus en plus important.

Le canton de Genève est le seul à avoir purement et simplement supprimé le subside à l'AVIVO, alors que les sommes continuent d'être versées par la confédération aux cantons !

De plus, les services de l'Etat continuent d'adresser les personnes âgées à l'office social de L'AVIVO faute d'être en mesure de répondre eux-mêmes à leurs demandes !

### ***DEFENDRE LA CULTURE ET LE SOCIAL EN VILLE DE GENEVE : votez 2x non le 5 juin !***

Rappelons aussi que l'AVIVO peut s'appuyer sur l'aide qui continue d'être versée par la Ville de Genève, même si cette année la droite du Conseil municipal, MCG et PDC compris, a décidé de réduire de 10% tous les subsides pour les associations dans le domaine de la culture et du social, alors même que le budget de la Ville était bénéficiaire. Ces décisions sont d'autant plus incompréhensibles et injustifiées que les comptes 2015 qui viennent d'être rendu public laissent apparaître un bénéfice de plus 40 millions !

Ces lois ont été combattues par deux référendums qui seront soumis en votation le 5 juin prochain. Rappelons que c'est en partie grâce à cette aide que l'AVIVO et les autres organisations sociales et culturelles peuvent répondre aux besoins de la population.

En plus des activités spécifiques telles que les voyages, les sorties ou billets de spectacles, la majorité des activités de l'AVIVO ne sont possibles que grâce à l'engagement sans faille du personnel ainsi qu'à la présence active de nombreux bénévoles qui assument de multiples tâches, telles que le remplissage des feuilles d'impôts, les activités de loisirs, la chorale, la pétanque, le thé dansant, le scrabble et le tricot notamment.

### ***L'AVIVO AU SERVICE DE SES MEMBRES***

Au cours de l'année 2015, les activités de l'AVIVO au service de ses membres et des personnes âgées se sont encore développées.

Plus de 2'000 feuilles d'impôts ont été remplies. 43 courses d'un jour soit 3 par mois ! 17 voyages aussi variés que du Laos à l'Ardèche ! 54 spectacles et concerts dont 2'000 membres ont bénéficié et toujours la traditionnelle fête de Noël.

L'année passée a aussi été marquée par le succès de notre souscription et de la campagne d'adhésions à l'AVIVO, plus de 500 nouvelles adhésions !

L'AVIVO tient à atteindre ses multiples objectifs pour l'avenir et doit être particulièrement attentive sur divers dossiers en cours.

### ***RETRAITE 2020***

Je pense surtout sur le projet du Conseil fédéral retraite 2020, projet qui a passé le cap du Conseil des Etats avec quelques modifications minimales et beaucoup de menaces sur l'avenir.

Les points importants encore en suspens avant le passage de ces réformes devant la deuxième chambre : le Conseil national. Reste notamment comme une réelle menace l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes qui a été voté par une large majorité du Conseil des Etats. La lutte contre ce projet sera conduite par l'AVIVO qui n'acceptera pas une hausse de l'âge de la retraite des femmes tant qu'elles n'auront pas les mêmes conditions de travail et de vie équitable par rapport aux hommes.

Autre problème non résolu celui du taux de conversion qui a été baissé et dont l'application continue d'être débattu aux chambres fédérales pour le dépolitiser ! Ce qui veut dire en clair que ce ne sera plus le parlement qui décidera du taux de conversion par des lois, mais le pouvoir de décision sera transmis aux sociétés d'assurances ! Pour l'AVIVO les décisions concernant le taux de conversion doivent rester sous le contrôle du parlement et donc du peuple ! Le taux de conversion doit absolument rester dans la loi !

### ***RAPPORT SUR LES PENSIONS 2015 DE L'OCDE***

L'OCDE qui a publié un nouveau rapport fort intéressant sur les pensions 2015, publié en mars 2016, qui retrace la situation des pensions et condition de vie des retraités des 48 pays de l'OCDE et de divers pays.

Le problème le plus préoccupant est celui du 2<sup>ème</sup> pilier. Sur ce plan la situation de la Suisse est unique au monde, avec son système de capitalisation. La capitalisation du 2<sup>ème</sup> pilier représente un peu plus de 800 milliards, soit plus que le PIB brut. En comparaison à d'autres pays, l'Italie, la France et l'Allemagne par exemple où le taux de couverture n'est pas plus de 100% par rapport au PIB mais 5 %, 8 %, et 10 %. En Suisse avec la situation actuelle sur le marché des capitaux, l'argent des rentes du deuxième pilier est en danger. Notamment à cause des intérêts négatifs. Il y a urgence d'examiner la situation réelle de toutes les caisses de pension et non pas comme proposé dans le projet sur les retraites 2020 du Conseil fédéral. Dans ce rapport où il n'y a aucune mesure de contrôle des caisses de pension, même les contrôles fiduciaires ont été supprimés, alors qu'il s'agit au contraire de surveiller de près et de corriger les aberrations pour de ce système pour les générations futures. Le projet de loi sur les retraites 2020 tel qu'il ressort du Conseil de Etat ne propose rien pour assurer le contrôle des caisses de pension, alors même que les frais de gestion des caisses de pension coûtent quelque 40 % du montant de la pension. Alors que l'AVS est à moins de 8 % des charges.

Des corrections qui ne peuvent ni ne doivent se faire sur le dos du 1<sup>er</sup> pilier de l'AVS qui a fait ses preuves et permettra lui d'assurer des retraites à la toute la population et aux générations futures.

### ***L'AVS : LE PILIER LE PLUS IMPORTANT***

Depuis 1985, il n'a pas été nécessaire d'augmenter les cotisations AVS alors que le nombre de rentiers a augmenté de manière considérable de 900 000 à plus de 2 millions de retraités ! Le système de l'AVS est viable, il touche des taux de cotisations nettement inférieurs à tous les autres pays européens. Il est un pilier sur lequel on doit s'appuyer pour faire fonctionner la retraite dans notre pays. Le 2<sup>ème</sup> pilier doit progressivement s'intégrer à l'AVS, avec le maintien des droits acquis à ceux qui ont payé les cotisations, mais l'AVS qui est le pilier le plus important et le plus viable. Il faut défendre l'AVS à tout prix car c'est lui qui permettra le mieux d'assurer les retraites pour les générations futures grâce à son système de répartitions basé sur la solidarité.

La constitution suisse prévoit que l'AVS devrait suffire à couvrir le minimum vital des gens, c'est loin d'être le cas. On peut améliorer ce pilier avec peu de modifications et de très faible hausse de cotisations, beaucoup moins cher que le 2<sup>ème</sup> pilier. Le problème de l'AVS et de son maintien est qu'aujourd'hui les financiers qui voient qu'ils se sont mis dans un "cul de sac" avec le 2<sup>ème</sup> pilier vont essayer de s'emparer de l'AVS pour faire fonctionner leur 2<sup>ème</sup> pilier. Donc il faut être extrêmement attentif.

L'AVIVO est pour l'approbation du projet l'AVS +. Ce projet doit être soutenu car il s'agit d'une hausse réelle des rentes AVS. Dans l'argumentation sur l'article constitutionnel AVS + il est dit : que le 2<sup>ème</sup> pilier et l'AVS doivent être suffisant pour assurer le minimum vital, c'est donc un peu un détournement de l'article constitutionnel. Il faudra être attentif, mais il est évident qu'on va se battre pour l'amélioration de l'AVS +.

## ***LES RICHESSES, LA MISÈRE ET LA FAMINE.***

Tous les médias et la presse nous rabattent sans arrêt les oreilles : Nos sociétés traversent une grave crise financière. Il faut que les assurances sociales, les services publics, les budgets des collectivités fassent des économies et les salaires et les rentes doivent être orientés à la baisse !

Mais grâce à WikiLeaks et à d'autres lanceurs d'alerte le monde découvre éberlué chaque jour comment les grosses fortunes s'accumulent, comment les richesses se multiplient encore plus que la misère, la pauvreté et la famine.

Par exemple ces jours derniers avec les révélations sur LES PANAMA PAPERS plus 11 millions de comptes dissimulés aux fiscaux ont été rendu public ! Des milliards accumulés par des millionnaires des hommes d'Etat, des tyrans, des criminels, des spéculateurs et des truands. Par exemple l'UBS avait créé en pleine ville de Zurich une société « la Panasur » qui avait ouvert plus de 100 000 boîtes postales à Panama.

L'OMC a mis en route une stratégie appelée "les sociétés amies" et a demandé à 50 pays complaisants de faire un rapport pour déterminer la manière la plus efficace possible pour réduire le pouvoirs des Etats sur l'économie et réduire à néant les services publics, les caisses de pension publique, de libéraliser encore le contrôle des flux financiers, de supprimer les contrôles sur l'économie et la gestion de l'argent par les gouvernements. L'idée étant de privatiser l'ensemble des activités de la société. Ce rapport devrait se terminer en 2016 et ensuite deviendra trouver une base légale pour privatiser les services publics. La Suisse avec les responsables de la Confédération participent à ces conférences secrètes et à la mise en place de ces lois. Dans notre canton la majorité du Grand Conseil a voté une résolution pour refuser de se soumettre à ces diktats.

L'OMC précise aussi dans l'exposé des motifs de son projet qu'il ne s'occupe pas des services publics mais uniquement du commerce. Ce qui est faux car WikiLeaks, malgré le fait que ces réunions se déroulent en secret à l'ambassade d'Australie à Genève réussi à publier les procès-verbaux de ces réunions qui prouvent que ces débats concerne aussi bien les services publics que commerciaux.

Il y a beaucoup à faire dans l'avenir pour la transparence; les populations doivent réfléchir à toutes ces stratégies mises en route pour réduire le poids de l'humain et de la démocratie sur l'avenir et donner plus de poids aux sociétés financières offshores opaques et secrètes plutôt qu'à la démocratie, à la transparence, aux pouvoir des sociétés locales pour déterminé leur avenir.

## ***LA SITUATION DES CAISSES MALADIES***

Chaque citoyen genevois a payé plus de CHF 1'000 de primes d'assurance en trop ! Et ceci durant des années. Les caisses maladie qui ont détourné cet argent devaient normalement rembourser cet argent aux assurés, or il s'avère que les remboursements sont compliqués, que dans l'attente de trouver une solution pour les remboursements les assurances maladie ont préféré avec l'accord du Conseil d'Etat Genevois augmenter les tarifs pour 2016 !

Le projet des retraites 2020, l'AVS+, les caisses maladie, le maintien des services publics, et les conditions de vie des retraités, l'AVIVO s'engagera avant tout sur ces terrains sociaux pour la défense des conditions de vie des retraités et future retraités, ainsi que des lois sociales dont dépendent directement les conditions de vie de l'ensemble des citoyens et notamment des retraités.

Jean Spielmann

Président

